

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

**Valloire**  
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Représentés : 1

Absents : 0

Date de convocation : 2 avril 2021

Date d'affichage : 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - BAILLY Béatrice - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

**Était représenté :** MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha)

**Madame Béatrice BAILLY est désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 21-04-039**

**Objet : Contrat territorial de Savoie immobilier de loisirs – financement de l'emploi communal de chargé de projets immobilier de loisirs : demande de subvention afférente pour la période 2021 -2022**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

La Commune de Valloire est une collectivité de montagne support d'une station de sports d'hiver. Son fort lien à l'activité touristique est indéniable : les données produites par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) en 2019 permettant d'observer la répartition des emplois salariés par secteurs économiques illustrent ainsi que plus de 85% des emplois salariés de la Commune sont en lien direct avec l'activité touristique, tandis que 89% des entreprises de la Commune sont des entreprises relevant du secteur du tertiaire.

Ce lien à l'activité touristique, structurel pour la Commune, impose dès lors à celle-ci de préserver son accueil de clientèles touristiques séjournantes et donc pour cela de disposer d'un parc d'hébergements touristiques en volume suffisant et en qualité adaptée. A ce jour, la commune de Valloire dispose de 16425 lits touristiques (selon le bureau d'études G2A en 2020) dont le tiers sont des lits froids (chiffre en augmentation de 10.97 points en l'espace de 10 ans).

Conscient de cette problématique et de l'enjeu de préserver sa capacité d'accueil touristique, le Conseil Municipal s'est mobilisé sur cette question et a répondu avec succès en 2020 à l'appel à projet immobilier de loisirs proposé par le Syndicat des Pays de Maurienne dans le cadre de la fiche action 3.4.2 visant à « optimiser l'immobilier de loisirs » du Contrat Territorial de Savoie, cosigné par le département de la Savoie.

Cela a permis le recrutement dans la commune d'une chargée de projet immobilier de loisirs, arrivée en poste le 05 octobre 2020, dont les principales missions sont, pour rappel :

- Veille et amélioration continue de la connaissance de l'immobilier de loisirs sur Valloire : état des lieux du parc d'hébergement et des typologies des propriétaires de Valloire, analyse des composantes du parc, son évolution et ses perspectives d'évolution, benchmark des autres territoires touristiques en montagne, création d'une base de données dynamique du parc d'hébergement afin de disposer d'éléments prospectifs et adapter les actions menées aux besoins identifiés,
- Politique propriétaire : définir, partager et piloter une politique propriétaire en vue d'accompagner et d'inciter les hébergeurs à rénover et commercialiser leurs biens, instaurer une relation de confiance avec les propriétaires et fédérer les acteurs autour de cette politique propriétaire, identifier les freins et les problèmes liés à la mise en marché et proposer des solutions, sensibiliser les propriétaires à la qualité des hébergements, créer un réseau de propriétaires et l'animer (réunions d'information, club utilisateurs, boîte à outils), impliquer les propriétaires à travers un rôle d'ambassadeur du territoire, de partenaire, accompagner les propriétaires dans une démarche de professionnalisation, appui aux opérations de nature à stimuler la rénovation de l'immobilier de loisirs (dispositif de conseil, animation d'un réseau d'artisans, connaissance des dispositifs d'aide existants, etc...).

A ce jour, les premiers travaux ont été réalisés, et les actions initiées ont permis :

- La sensibilisation de l'ensemble des propriétaires de la Commune à la mise en place d'une action « Immobilier de loisirs » ;
- La réalisation d'un questionnaire (en lien avec la Communauté de communes Maurienne-Galibier) adressé à l'ensemble des propriétaires de résidences secondaires de Valloire afin d'identifier leur rapport à la location touristique ainsi que leurs attentes et besoins ;
- La réalisation d'un diagnostic quantitatif par l'analyse des fichiers fonciers et fiscaux, afin de disposer d'une vue globale de la composition du parc immobilier de la Commune et de ses évolutions ;
- La réalisation d'un état des lieux des dispositifs d'accompagnement aux propriétaires mis en place dans différentes stations et territoires.

Fort de ces éléments, je vous propose de solliciter l'accompagnement financier du département de la Savoie pour une deuxième année (qui débutera en octobre), afin de permettre la mise en place d'actions que nous déciderons collectivement, visant à accompagner les propriétaires dans la mise ou remise en marché locatif de leur bien.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 1<sup>er</sup> avril 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 1<sup>er</sup> avril 2021,  
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- De solliciter du Département de la Savoie, une subvention au titre de la fiche-action 3.4.2 du contrat territorial Savoie de Maurienne pour une deuxième année (octobre 2021 - octobre 2022).

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAX

